

CIRCULAIRE DE DEMI - PENSION

La tarification « EquiTables » au quotient familial est appliquée depuis la rentrée 2017.

Documents pour la demi-pension à remettre avec le dossier d'inscription :

- la fiche d'inscription ci-dessous
- paiement en ligne (informations sur fiche jointe)

ou un chèque d'un montant minimum de 40 € pour les premiers repas

Merci d'inscrire au dos du chèque le nom, le prénom et le niveau de votre enfant ainsi que la mention « repas »

- un justificatif de tarif (informations sur fiche jointe)

Sans retour de ce justificatif, le tarif maximum vous sera appliqué, soit 4 € le repas.

✂-----

FICHE D'INSCRIPTION DEMI-PENSION

(joindre le justificatif de tarif - procéder au paiement des premiers repas)

Je soussigné(e) -----

----- Rue / bd / avenue -----

Code postal ----- Ville -----

Téléphone -----

demande l'inscription de mon enfant -----

scolarisé pour l'année 2018/2019 en :

première

terminale

prépa 2^{ème} année

Paiement des premiers repas effectué dès l'inscription :

par chèque (40 € minimum) en ligne

- Je joins à ce document un justificatif de tarif
- Je ne fournis pas de justificatif de tarif. Le tarif maximum (4€ le repas) sera appliqué.

et certifie avoir pris connaissance de la circulaire relative à la demi - pension.

PARIS, le -----

Signature de l'élève

Signature des parents